

# LE SESSAD





## **QU'EST-CE QU'UN SESSAD ?**

### **(Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile)**

Ce service intervient auprès d'enfants et de jeunes, âgés de 3 à 20 ans.

Le SESSAD est un dispositif d'accompagnement des jeunes, rencontrant des difficultés de scolarisation et d'insertion professionnelle.

- Il apporte aux familles conseils et accompagnement,
- favorise l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.
- Il intervient dans les différents lieux où le jeune vit, où il exerce ordinairement ses activités et dans les locaux du SESSAD.
- En ce qui concerne l'intervention en milieu scolaire, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (ULIS école, ULIS, ULIS PRO).





# UN DISPOSITIF INTEGRÉ

Le décret du 24 avril 2017 permet désormais à ces établissements de fonctionner en dispositif intégré dans le cadre d'une convention associant notamment la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), l'ARS (agence régionale de santé), les organismes de protection sociale, le rectorat et, pour l'enseignement agricole, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Il précise les modalités de fonctionnement des ITEP (instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) et des SESSAD lorsqu'ils appartiennent à un même dispositif.

# Présentation de la structure et du service

Mon immersion se déroule au pôle Insertion Sociale et Professionnelle (ISP) de Poitiers, qui travaille auprès des adolescents ou jeunes adultes âgés de 16-20 ans.

Les éducateurs se déplacent également sur tout le département de la Vienne.

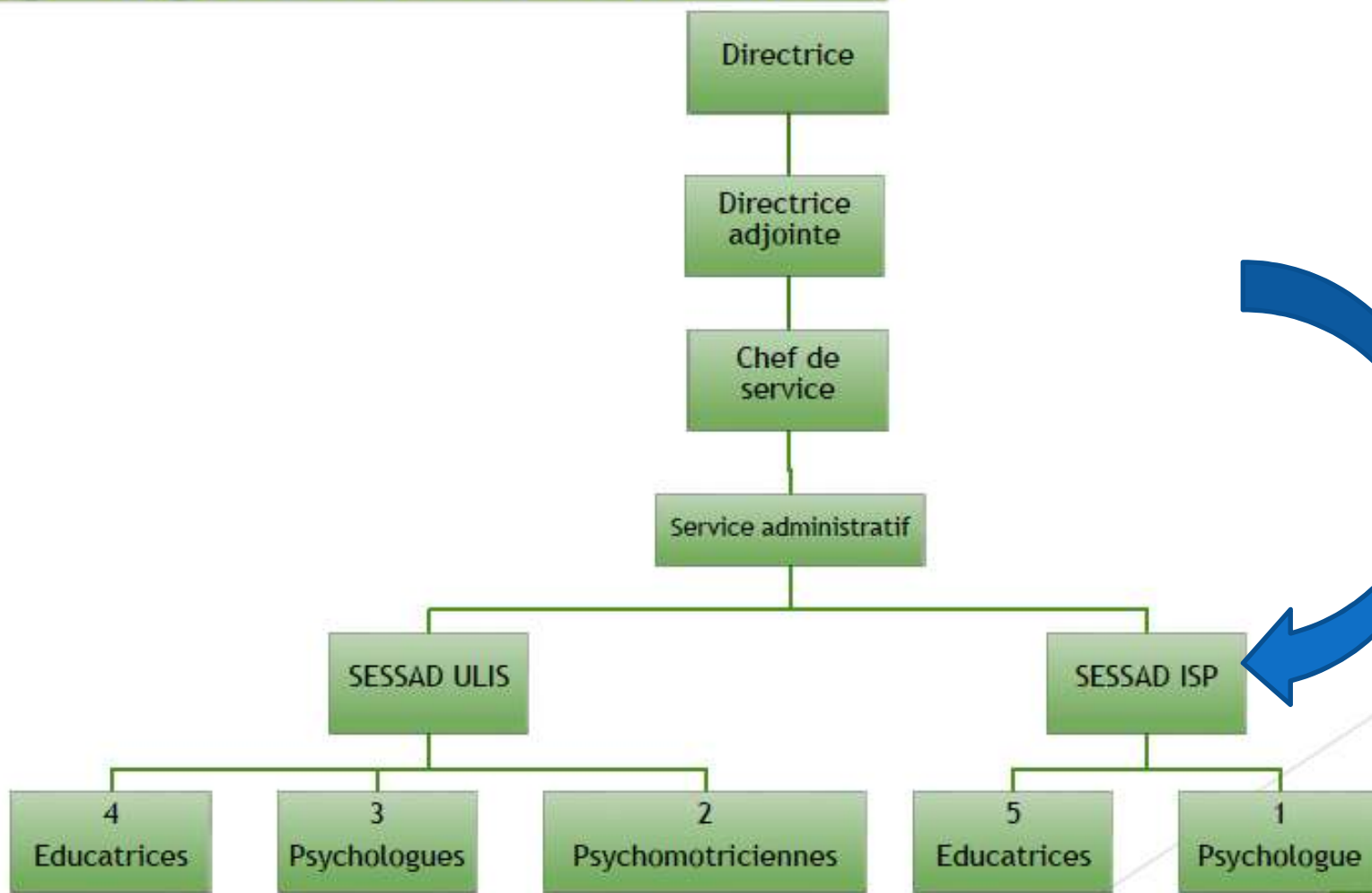


Auparavant, les locaux se trouvaient au sein de l'IME excentré des réseaux de bus de Poitiers. La mobilité des jeunes et des familles était difficile. Les éducatrices se déplaçant dans tout le département leur lieu ressource était leur véhicule.





## Organigramme SESSAD ISP:



Extrait de la plaquette formation IRTS du SESSAD

# POURQUOI J'AI CHOISI DE FAIRE MON IMMERSION AU SESSAD ?

- **La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées n° 75-534 du 30 juin 1975**

*Article 1er - La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale,*

*Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour mettre en œuvre cette obligation en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables,*

**-Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires : Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016.**

**-Bulletin Officiel n°30 du 25 août 2016 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

**- Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou les fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.**



# Mon immersion est faite dans le cadre de l'inclusion – différenciation.

Compétences-métier associées à des thématiques de formation (Compétences-métier déjà catégorisées en « unité de sens ») CC : compétence commune P : compétence professionnelle pour les enseignants							
CC1. Faire partager les valeurs de la République	<b>Ecole inclusive : histoire et enjeux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Notions propres à l'école inclusive</b> : (besoins / accessibilisation / accessibilité / difficultés ou troubles / norme ou pathologies)</li> <li>- <b>Cadre international de l'école inclusive</b> : (ex : Unesco – horizon 2030), comparaisons internationales, principe d'éducabilité...</li> </ul>						
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	<b>Dispositifs, outils et modalités de scolarisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs et structures inclusifs et adaptés (ex : Ulis/Segpa/UPE2A/RASED...)</li> <li>- Outils : le livret de parcours inclusif, les plans, projets, programmes (ex : PPRE, PAP, PPS, PAI...)</li> <li>- Etablissements et services médico-sociaux ou sanitaires, professionnels libéraux</li> </ul>						
CC3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<b>Diversité des élèves</b> En complément des enseignements de culture commune relatifs aux processus fondamentaux de l'apprentissage, appréhender les répercussions sur les apprentissages des différents troubles et difficultés						
CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<b>Parcours de formation et d'orientation</b> des élèves à besoins éducatifs particuliers						
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Explicite						
CC10 : coopérer au sein d'une équipe	Partenariat						
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	Faire						
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves	Coopération « d'intérêt commun »						
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école	Coopération						
	<table border="1"> <tr> <td><b>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</b></td> <td><b>Pratiques d'enseignement de l'école inclusive</b> : principe d'accessibilité didactique et pédagogique, de pédagogie universelle pour concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les tâches scolaires et les contenus d'enseignement</li> <li>- Identifier les besoins des élèves pour construire les réponses didactiques et pédagogiques</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td><b>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b></td> <td><b>Observation et évaluation des élèves</b> Mettre en œuvre des modalités d'évaluation accessibles et adaptées qui valorisent les compétences des élèves</td> </tr> </table>	<b>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</b>	<b>Pratiques d'enseignement de l'école inclusive</b> : principe d'accessibilité didactique et pédagogique, de pédagogie universelle pour concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les tâches scolaires et les contenus d'enseignement</li> <li>- Identifier les besoins des élèves pour construire les réponses didactiques et pédagogiques</li> </ul>	<b>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</b>		<b>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b>	<b>Observation et évaluation des élèves</b> Mettre en œuvre des modalités d'évaluation accessibles et adaptées qui valorisent les compétences des élèves
<b>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</b>	<b>Pratiques d'enseignement de l'école inclusive</b> : principe d'accessibilité didactique et pédagogique, de pédagogie universelle pour concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les tâches scolaires et les contenus d'enseignement</li> <li>- Identifier les besoins des élèves pour construire les réponses didactiques et pédagogiques</li> </ul>						
<b>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</b>							
<b>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b>	<b>Observation et évaluation des élèves</b> Mettre en œuvre des modalités d'évaluation accessibles et adaptées qui valorisent les compétences des élèves						

# MES OBJECTIFS

- Permettre une meilleure connaissance du fonctionnement de chacune des structures institutionnelles partenaires et favoriser la mutualisation des outils et pratiques pédagogiques.
- Garantir les conditions de continuité et de cohérence du parcours scolaire des jeunes en situation de handicap.
- Elaborer les stratégies éducatives les plus adaptées à leur situation et à leur projet d'insertion professionnelle et sociale.
- Renforcer les échanges entre les services, les professionnels de l'Éducation nationale, du médico-social, parents et enfant pour un meilleur suivi des élèves.
- Tenir compte du profil de l'élève dans sa diversité et différencier les différentes approches d'apprentissage.



# LES OBJECTIFS DU SESSAD ISP

Il assure l'accompagnement de 42 adolescents, en grande partie, sortant d'IME, mais aussi, des jeunes dont le handicap a été reconnu tardivement par un parent, un enseignant ou tout autre adulte référent. Tous relèvent de la MDPH.

Les journées sont ponctuées, entre autre, de rencontres avec les jeunes qu'ils soient au domicile familial ou dans les diverses structures qui accueillent des enfants ou adolescents assujettis à une mesure de l'ASE ou placés par la PJJ, mais aussi, dans les établissements scolaires relevant de l'Éducation nationale, sur le lieu de formation en entreprise, au CFA, etc, dans le but de pouvoir les accompagner vers l'autonomie et la socialisation, et développer leurs relations aux autres, par l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Il prodigue également des conseils et accompagne la famille et l'entourage en général pour améliorer le développement psychomoteur soumis aux orientations ultérieures.



## **ACTIONS/ACTIVITES/ATELIERS**

**Un accompagnement social et multidimensionnel : Santé/Soins, emploi, logement, projet, formation, budget, loisirs et stage.**

Aide au remplissage des formulaires administratifs : renouvellement MDPH, passeport, carte d'identité, inscription en centre de formation...

Aide à la recherche d'emploi, formation par la création de CV, lettre de motivation...

Aide à l'intégration scolaire par un accompagnement aux devoirs au domicile, en structure d'accueil, au sein des locaux du SESSAD, ou dans un bureau alloué par un des partenaires.

Accompagne les jeunes dans l'utilisation de l'outil numérique pour la mise en place du distanciel.

Assure un suivi dans le développement des compétences sociales, cognitives et personnelles et la guidance familiale,

Anime des ateliers : estime de soi, préparation au code de la route, de cuisine avec la formation pour l'achat des denrées et à la production, de sport dans l'objectif de bouger, de se rencontrer et de découvrir et d'autres ponctuels durant les vacances...

Dirige vers les aides financières auxquelles peuvent prétendre les jeunes...

**Et surtout une porte ouverte et une écoute**





## Pour résumer

Le jeune peut venir rencontrer l'éducateur dans les locaux du SESSAD, mais les éducateurs se déplacent aussi dans tous les lieux de vie, de scolarisation ou d'activités.

Le SESSAD travaille sur les compétences des jeunes et ne se focalise pas sur leurs difficultés.

Les prises en charge peuvent s'effectuer en individuel ou en groupe lors d'ateliers.

Un travail auprès des parents est aussi très important afin de les accompagner dans la prise de conscience du handicap et les aider à cheminer dans l'intérêt de leur enfant.

Lors d'une orientation, il est essentiel de prendre le temps avec les parents de discuter sur les différentes possibilités et visiter les établissements susceptibles de correspondre à leur enfant.



# LES PARTENAIRES

## Le travail en partenariat au cœur du SESSAD ISP


### Les différents partenaires par thématique

#### Administration :



- Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ( AEMO- Famille d'Accueil - CJM...)
- Les services de Protection Juridique des Majeurs (UDAF, APAJH, ATI... ou mandataires privés)

#### Formation :

- Lycées et Lycées Professionnels avec ou sans Coordinateur ULIS Pro
- C.F.A et avec les référents handicaps mais aussi avec la plateforme 
- Maisons Familiales et Rurales (MFR)
- AFPA et GRETA où tous les autres organismes de formations



# Le partenariat avec l'UDAF 86 : le DEA

## DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ 86

une passerelle pour l'emploi  
des personnes en situation de handicap



Les acteurs mobilisés sur cette action :



# Présentation synthétique de l'immersion

Les titres et les diplômes reconnus comme étant à finalité professionnelle, prouvent que les élèves maîtrisent les compétences, aptitudes et connaissances qui leurs permettront d'exercer une activité professionnelle qualifiée.

Connaître les tâches, les conditions d'exercice et les résultats attendus relevés dans le référentiel, permet au SESSAD, de mieux cibler les besoins spécifiques des élèves et de les accompagner tout au long de leur parcours. Il est important de mutualiser nos connaissances dans le but d'une intégration réussie de nos élèves en situation de handicap.

# Exploitation pédagogique

La plupart des jeunes ont des difficultés de compréhension des consignes, une reformulation adaptée est plus que nécessaire. Surtout, elle aide le jeune à prendre confiance en lui : il se rend compte qu'il sait répondre à la consigne.

C'est aussi le cas dans la reformulation écrite : il doit être capable d'écrire ce qu'il dit.

Il doit aussi acquérir des automatismes : seule une répétition des tâches professionnelles, permet, à long terme, une vitesse d'exécution des gestes satisfaisante.

Il sait, il dit, il transpose et exécute les gestes de manière professionnelle.

En fonction des troubles, nous devons adapter nos supports :

- visuels : utilisation des couleurs,
- auditifs : utilisation de vidéos, adaptation des formats, polices... pour les supports papier

Et nous devons valoriser la progression de l'élève, en prenant en compte les compétences en cours d'acquisition, l'auto-évaluation, des bilans intermédiaires avec l'élève et les bilans trimestriels avec les acteurs sociaux sur les acquisitions/remédiation.



## **LE SESSAD PARTENAIRE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

Il peut apporter une aide spécifique à l'élève en situation de handicap soit au sein de la classe, soit en accompagnement individuel ou en petits groupes à l'extérieur de la classe :  
une aide précieuse sur l'identification des besoins spécifiques des jeunes dans la construction et l'adaptation de situations d'enseignement, avec élaboration de stratégies éducatives adaptées à la situation et au projet d'insertion professionnelle et sociale.

### **DES POINTS DE MUTUALISATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES,**

Renforcement des échanges entre les services en poursuivant et développant l'accompagnement au sein de l'établissement.

Envoi, en amont, des devoirs scolaires à l'élève et à l'éducateur, surtout en cette période de confinement, avec correction (pour l'éducateur) pour un gain de temps et plus d'efficacité dans la transcription.

Contact avec un intervenant de la structure, pour assurer un meilleur suivi scolaire des jeunes, notamment en matière d'absentéisme.

# BILAN



Cette immersion m'a permis de découvrir la structure d'accompagnement de certains de mes élèves à besoins particuliers.

En ce qui me concerne, je regrette de n'avoir pas eu le temps suffisant, cette année, pour participer aux ESS de mes élèves, mais je compte développer et poursuivre mes acquis.

Je conseille vivement, aux futurs collègues, de faire une immersion et de créer un maillage avec les structures d'accompagnement, dès le début d'année, afin qu'ils appréhendent mieux toute la complexité des besoins de nos élèves et adaptent leur pédagogie et leur transposition didactique.

Un grand merci à toute l'équipe du SESSAD pour son accueil et, plus particulièrement à Céline qui, durant ces deux jours d'immersion m'a fait partager son quotidien et dont les qualités premières sont : l'écoute, la disponibilité, la patience, l'endurance et l'engagement personnel vis-à-vis de nos élèves.